

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2025.050** Séance du **DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**  
Date de la convocation : Mardi 6 mai 2025  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE  
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER  
Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

3 pouvoirs :

Stéphanie BREGEGERE à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

**Objet : Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune d'Etrembières : Révision générale**

Par délibération en date du 10 mars 2025, le conseil municipal de la commune d'Etrembières a arrêté le projet de révision générale du PLU de sa commune.

Conformément aux dispositions de l'article L153-17 du code de l'urbanisme, le projet a été transmis pour avis en mairie de Vétraz-Monthoux, le 21 mars 2025.

Le projet de PLU a été présenté en commission Urbanisme, Développement durable et Déplacements. Cette dernière propose d'émettre un avis favorable au projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE :** **EMET** un avis favorable au projet de révision générale du PLU d'Etrembières.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 14 mai 2025  
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 15/05/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.